

## Décision n°2025-12 GEMAPI – Attribution du marché : Travaux de dépollution du Nant des Essertets à Praz-sur-Arly

**Le Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly,**

*Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu l'arrêté inter préfectoral du 28/12/18 approuvant les modifications statutaires du syndicat mixte du bassin versant Arly,*

*Vu la délibération n°20-17 du comité syndical en date du 25 août 2020 donnant délégation à M. le Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et services d'un montant inférieur à 214 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.*

**Considérant** la consultation lancée le 06 juin 2025 et la date de limite de réception des offres au 30 juin 2025,

### **Décide**

**Article 1 :** Le marché de travaux de dépollution du Nant des Essertets à Praz-sur-Arly est confié à l'entreprise Mabboux Roger et Fils, située 1921, route Nationale - 74120 MEGEVE

**Article 2 :** Le montant de la prestation est fixé à 34 012.80 € HT, soit 40 815.36 € TTC.

**Article 3 :** Cette décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

**Article 3 :** La responsable de structure et Mme le Receveur sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat, communiquée lors du prochain comité syndical et publiée sur le site internet.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200035061-20250828-2025-12-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/09/2025

Publication : 01/09/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Ugine, le 28/08/2025

Umberto DIMASTROMATTEO,

Président du Syndicat Mixte  
du Bassin Versant Arly,